

Parler d'argent est souvent délicat, voire tabou. Parler de financement provoque inmanquablement des interrogations sur les circulations financières et d'impalpables dispersions. Parce que les projets soutenus ne peuvent se monter et encore moins être pérennisés sans financement, l'AOI explique son fonctionnement et exprime son besoin de soutien par chacun de nous.

AOI

La transparence des comptes

Avec 30 ans d'expérience sur le terrain dans des pays à situations différentes (Haïti, Afrique francophone, Asie du Sud-est), l'AOI accompagne l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de stratégies innovantes en santé publique dentaire. Un autre aspect est de permettre que le travail en cours se concrétise en actions reconnues et intégrées dans les politiques nationales et régionales de santé des pays concernés. L'ONG se positionne en tant que « facilitateur » et apporte un soutien technique et financier aux partenaires pour qu'ils mènent à bien leurs projets.

Concrètement

Aujourd'hui, l'AOI travaille dans les domaines de la formation, de la prévention (accès au fluor), de l'accès aux soins, de la sécurité des soins, de la capitalisation d'expérience et de l'éducation au développement. Elle s'appuie sur des réseaux de compétences internationaux (universités, institutions, ONG, entreprises...). Son savoir-faire est reconnu dans la conduite de programme de développement au niveau des institutions, des partenaires locaux, des instances professionnelles et des confrères. Il faut des fonds pour l'étude, le démarrage, l'accompagnement et le suivi des projets.

Le budget

Pour 2014, il est de 710 000 €. 42 % des ressources proviennent des subventions (Agence française du développement, Agences régionales de santé, Départements), 15 % de la vente de produits (cartons de



Pour continuer à financer les projets, l'AOI a besoin de vous. Merci de devenir Cabinet Partenaire. Pour en savoir plus : www.aoi-fr.org

rendez-vous, cartes de vœux, etc.), 29 % des dons et cotisations (dont 20 % des Cabinets Partenaires), 14 % des entreprises partenaires*.

Les dépenses sont réparties entre les projets (Madagascar 28 %, Laos 28 %, France 14 %, Cambodge 8 %, Haïti 2 %), les impressions et la communication (10 %) et les frais du siège (10 %).

L'opération « Cabinet Partenaire »

Pour comprendre pourquoi la contribution des confrères est indispensable, il faut savoir que les fonds privés permettent l'obtention de financements institutionnels et que, sans eux, il n'y a pas d'action possible. Ils sont les garants de l'attribution de fonds publics. À titre indicatif, 15 € de fonds privés « lais-

sent espérer » 100 € de fonds publics. En direction de la profession, une recherche de fonds innovante est menée avec l'opération « Cabinet Partenaire ». Le principe est simple et efficace : le praticien s'engage à verser à l'AOI l'équivalent d'une consultation par mois, ou plus (don fiscalement déductible). Ceci assure à l'AOI des fonds propres et la pérennité de ses soutiens dans la durée. Actuellement, 250 cabinets sont « Cabinets Partenaires » et nous les remercions vivement de ce formidable engagement. Toutefois, pour avancer sereinement, il faudrait tripler ce nombre, ce qui semble un objectif très réaliste sur une base de 38 000 cabinets libéraux.

* 3 M, Bien Air, Collene, Dento-Viractis, GACD, GC, Générique International, Fondation Salins, Itena, Ivoclar Vivadent, Laboratoires Anios, Micro-Mega, Nichrominox, Ortho-Clean International, R & S, Roeko, Schulke, Unident, Zimmer.